

**PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE
LES JEUNES DÉCOUVREURS,
LE MARDI 8 octobre 2024 À 18H30**

Présences

Nathalie Hébert
Marie-Eve Paquette
Étienne Patenaude-Charbonneau
Nicolas Pelletier
Annick Gamache
Nicole Martel
Virginie Lachapelle
Diane Robichaud
Louise Gagné
Brittany Sirois-Cournoyea
Nuno Jeronimo

Substituts

Léa Maalouf (Rubis Chaput)
Amélie Nantel-Vivier (Christian Lamy)

Absence

Christian Lamy
Rubis Chaput
Brigitte Chapdelaine

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum est constaté, l'assemblée est déclarée normalement constituée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption)

CÉ -24-25-01

SUR PROPOSITION dûment faite par Nicolas Pelletier, appuyée par Virginie Lachapelle.

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, l'ordre du jour, tel que déposé.

3. Présentation des membres (suivi)

Tous les membres se sont présentés.

4. Revue, adoption, signature et suivi au procès-verbal du 11 juin 2024 (adoption)

CÉ -24-25-02

SUR PROPOSITION dûment faite par Étienne Patenaude-Charbonneau, appuyée par Marie-Eve Paquette.

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, le procès-verbal du 11 juin 2024, tel que déposé.

5. Nominations aux postes de président, vice-président, trésorier et secrétaire (décision)

En vertu de l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), les membres du conseil d'établissement choisissent parmi les représentants des parents, qui ne sont pas membre du personnel de la commission scolaire, celui ou celle qui agira comme président ou comme présidente. Cette nomination est valable pour un an.

CÉ -24-25-03

Étienne Patenaude-Charbonneau SUR PROPOSITION dûment faite par Nicolas Pelletier et appuyée à l'unanimité

IL EST RÉSOLU d'adopter la nomination de Étienne Patenaude-Charbonneau au poste de président du conseil d'établissement de l'école Les Jeunes Découvreurs pour l'année scolaire 2024-2025.

CÉ -24-25-04

Marie-Eve Paquette SUR PROPOSITION dûment faite par Léa Maalouf et appuyée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU d'adopter la nomination de Marie-Eve Paquette au poste de vice-président du conseil d'établissement de l'école Les Jeunes Découvreurs pour l'année scolaire 2024-2025.

CÉ -24-25-05

Virginie Lachapelle se propose pour être secrétaire et est appuyée à l'unanimité.

IL EST RÉSOLU d'adopter la nomination de Virginie Lachapelle au poste de secrétaire du conseil d'établissement de l'école Les Jeunes Découvreurs pour l'année scolaire 2024-2025.

6. Dénonciation de conflit d'intérêts (information)

Nathalie Hébert informe les membres qu'ils doivent remplir le formulaire de dénonciation d'intérêts et le retourner à l'école.

Suivi : s'assurer de recevoir le formulaire des gens absents à la séance du 8 octobre 2024.

7. Représentant de la communauté (décision)

Le Conseil est toujours à la recherche d'un candidat représentant de la communauté. Il est toujours difficile de recruter. Si quelqu'un se montre intéressé, nous pouvons en informer le président.

8. Parole au public (information)

Le conseil est ouvert au public, mais il est demandé à ceux qui veulent y assister de contacter le président à l'avance. Un lien Teams sera fourni aux intéressés lorsque les rencontres se tiendront en virtuel. Les rencontres seront publiées dans l'Alizé.

Les membres du public présents se présentent.

Question du public :

- Code d'urgence – Tireur actif : Certains élèves ont vu le code sur la fiche des codes. Un parent se demande si l'école avait l'intention de faire une pratique avec les élèves pour ce code. La direction explique qu'une vidéo est disponible pour présenter la procédure, mais que si nous devons la présenter, un courriel serait envoyé aux parents pour les informer. Il n'est pas prévu de faire une pratique avec les enfants.

9. Établissement des règles de régie interne (adoption)

L'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) établit ses règles de régie interne, qui doivent prévoir la tenue d'au moins cinq séances par année scolaire;

Cet article prévoit aussi que le CÉ doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances et en informer les parents et les membres du personnel de l'école.

Le projet de règles de régie interne [ou les règles de régie interne existantes] a été présenté aux membres du CÉ par la directrice.

Des modifications ont été faites pour adapter le document au contexte de visioconférence.

Il a aussi été établi qu'il pourra y avoir 6 membres substitués. Le mode de fonctionnement pour déterminer qui agira comme premier substitut sera un courriel envoyé à tous. Le premier qui se manifeste sera substitut évidemment en considération des autres, donc en simplicité et équité pour tous.

CÉ -24-25-06

IL EST PROPOSÉ PAR Nicole Martel que nous retirons l'un des deux points « Parole au public » afin de garder seulement celui de la fin, et ce dans tous les ordres du jour.

À LA SUITE d'un vote, IL EST RÉSOLU de garder les deux points « Parole au public » dans l'ordre du jour.

4 votes pour la proposition

6 votes contre la proposition

2 abstentions

CÉ -24-25-07

SUR PROPOSITION dûment faite par Nicolas Pelletier et appuyée par Nuno Jeronimo,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, les règles de régie interne du conseil d'établissement telles que présentées par Nathalie Hébert dont une copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

10. Établissement d'un calendrier des séances du conseil d'établissement et échange des coordonnées des membres (adoption)

Les membres échangent sur la proposition de départ du calendrier faite par Nathalie Hébert. Les dates retenues sont les suivantes :

Mardi 8 octobre (présentiel)

Mardi 26 novembre (présentiel à l'unanimité)

Mardi 28 janvier (virtuel à l'unanimité)

Mercredi 19 février (virtuel à l'unanimité)

Mardi 25 mars (présentiel à l'unanimité)

Mardi 29 avril (présentiel à l'unanimité)

Mercredi 21 mai (présentiel à l'unanimité)

Mardi 10 juin (présentiel à l'unanimité)

CÉ -24-25-08

SUR PROPOSITION dûment faite par Étienne Patenaude-Charbonneau, appuyée par Nuno Jeronimo,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, le calendrier des dates avec les modalités de rencontre citée plus haut.

Échange des coordonnées entre les membres :

➔ Tous les membres du conseil d'établissement acceptent que leurs coordonnées soient visibles et disponibles à tous lors des échanges par courriel.

➔ Lors de vote par courriel il est demandé de faire un répondre à tous pour avoir un suivi des votes.

11. Budget de fonctionnement

L'article 66 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'établissement adopte son budget annuel de fonctionnement, voit à son administration et en rend compte à la commission scolaire. Il prévoit également que le budget maintient l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées au conseil d'établissement par la commission scolaire.

Le budget annuel du CÉ doit servir exclusivement au fonctionnement du CÉ, entre autres, à assurer la présence des membres aux séances du CÉ et à assurer la formation des membres du CÉ.

Nathalie Hébert présente le budget annuel de fonctionnement du CÉ pour l'année scolaire 2024-2025. Il est de 400\$.

CÉ -24-25-09

SUR PROPOSITION dûment faite par Nicolas Pelletier, appuyée par Étienne Patenaude-Charbonneau,

IL EST RÉSOLU d'adopter le budget de fonctionnement du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025,

12. Campagne de financement

L'article 94 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) approuve la tenue d'une campagne de financement, la nature des activités de financement qui composent cette campagne, et approuve également l'utilisation qui sera faite des sommes ainsi amassées ; Pour prendre cette décision, le CÉ doit respecter les écrits du centre de services scolaire applicables en cette matière, notamment, L'Encadrement relatif aux campagnes de financement dans les écoles (activités diverses incluant les dons et les commandites) ;

Vente de chandails à l'effigie de l'école

Proposition : Suggérer une autre couleur que noir.

BUT : Pour le financement d'activité pour le sentiment d'appartenance à l'école.

Super Recycleurs

BUT : Pour le financement d'activité pour le sentiment d'appartenance à l'école

Dictée de la directrice : 4 novembre 2024

BUT : Pour le financement de l'achat de livres et jeux pour les classes.

Bosapin

BUT : Pour le financement d'activité pour le sentiment d'appartenance à l'école.

C'est à moi (étiquettes)

BUT : Pour un financement qui sera à déterminer éventuellement.

Suivi : Il est proposé de regarder les avantages et différences entre les compagnies Colle à moi et C'est à moi afin de prendre une décision éclairée sur la campagne qui est la plus appropriée.

CÉ -24-25-10

SUR PROPOSITION dûment faite par Nicole Martel, appuyée par Nuno Jeronimo,

IL EST RÉSOLU d'approuver la tenue des campagnes de financement selon des buts propres à chaque campagne.

13. Dérogation à la politique alimentaire (approbation)

Demande d'approbation de pouvoir déroger de la politique alimentaire à certaines dates : Rentrée scolaire, Halloween, Noël, Saint-Valentin, Pâques, fête de fin d'année scolaire, certaines activités en lien avec le système aux comportements positifs et pour les activités sur la thématique de la cabane à sucre (SDG).

CÉ -24-25-11

SUR PROPOSITION dûment faite par Nicolas Pelletier, appuyée par Étienne Patenaude-Charbonneau.

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, la dérogation proposée.

14. Sortie aux parcs et destination à distance de marche de l'école (approbation courriel)

Les membres du conseil d'établissement ont été consultés par courriel le 13 septembre 2024 par la directrice concernant l'approbation des sorties à pied autour de l'école.

Cette consultation par courriel était nécessaire parce qu'une décision devait être prise à l'intérieur d'un court délai, avant la tenue de la présente rencontre du conseil d'établissement.

Tous les membres ont répondu et donné leur avis sur le sujet de cette consultation.

Tous les membres étaient en accord.

CÉ -24-25-12

SUR PROPOSITION dûment faite par Virginie Lachapelle, appuyée par Marie-Eve Paquette

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, que les enseignants aient le droit sortir de l'établissement avec leurs élèves dans les alentours de l'école pour toutes les sorties à distance de marche.

15. Activités extrascolaires (approbation)

Le CÉ doit se prononcer sur les activités qui vont nécessiter un coût aux parents ou celles qui se font à l'extérieur de l'école (sans déplacement à pied) ou celles qui demandent un changement à l'horaire.

CÉ -24-25-13

SUR PROPOSITION dûment faite par Nicole Martel, appuyée par Léa Maalouf.

IL EST RÉSOLU d'approuver les activités extrascolaires dans le document joint.

Pour donner suite à un questionnaire de parents sur la sortie au camp Minogami qui avait lieu les années précédentes, Nathalie explique pourquoi la sortie n'a pas lieu cette année. Dans le contexte actuel avec le personnel en poste cette année, la sortie n'est pas possible puisqu'elle ne concorde pas avec les réalités familiales et personnelles du personnel enseignant. Les enseignantes du 3^e cycle se pencheront sur des options de sorties ludiques ne nécessitant pas de nuitée.

16. Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) au 3^e cycle (approbation)

Demande d'approbation des planifications annuelles des contenus en orientation scolaire et professionnelle.

CÉ -24-25-14

SUR PROPOSITION dûment faite par Étienne Patenaude-Charbonneau, appuyée par Nuno Jeronimo,

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, le contenu en orientation scolaire et professionnelle au 3^e cycle.

17. Activités parascolaires (approbation par courriel)

Les membres du conseil d'établissement ont été consultés par courriel le 24 septembre par la directrice concernant la mise en place d'activités parascolaires.

Karaté :

Karaté Sportif Boucherville, situé au 280 boul. Du Fort-Saint-Louis Boucherville représenté par Maxim Jodoin

La prestation de services aura lieu du jeudi 17 octobre 2024 au jeudi 19 décembre 2024, étant entendu qu'aucun cours n'aura lieu le 31 octobre et le 21 novembre (journée pédagogique). Les cours auront lieu au gymnase les jeudis de 15h45 à 16h30.

Coût:

1er membre: 230\$ + txs

2e membre et + : 200\$ +txs

Session de 8 cours de 45 minutes après l'école au gymnase de 15h40 à 16h25

80 places disponibles »

Danse Hip Hop:

Takabouer Inc. situé au 2036 rue Bellevue St-Bruno- de-Montarville représenté par Julie Fortier

La prestation de services aura lieu du 15 octobre 2024 au 18 décembre 2024. Il n'y aura pas de cours le mardi 22 octobre et le mercredi 23 octobre étant donné que le 22 novembre est une journée pédagogique et que les deux spectacles auront lieu la même semaine. Les cours auront lieu les mardis et mercredis de 12h20 à 13h10. Un spectacle en présence des parents aura lieu à la fin de la session.

Coût :

Session de 8 cours de 50 minutes pour 95 \$ plus taxes

Cette consultation par courriel était nécessaire parce qu'une décision devait être prise à l'intérieur d'un court délai, avant la tenue de la présente rencontre du conseil d'établissement.

Tous les membres ont répondu et donné leur avis sur le sujet de cette consultation.

Tous les membres étaient en accord avec la mise en place de ces activités.

CÉ -24-25-15

SUR PROPOSITION dûment faite par Virginie Lachapelle, appuyée par Nicolas Pelletier

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité la mise en place des activités de Karaté et de danse.

18. Activités parascolaires

Plusieurs activités parascolaires sont prévues le midi sous l'encadrement des enseignants d'éducation physique. Il n'y a pas de coûts en lien avec les animations sur l'heure du diner, mais il y en a pour les événements et les tournois organisés par le RSEQ.

Cross-Country qui se déroulera au parc des Salines. Le coût d'inscription est de 20\$ plus taxes.

Tournoi de soccer au centre multi sports de Saint-Hyacinthe.

- Une équipe d'élèves du 2^e cycle au coût de 20\$
- Une équipe d'élèves du 3^e cycle au coût de 25\$

CÉ -24-25-16

SUR PROPOSITION dûment faite par Nuno Jeronimo, appuyée par Étienne Patenaude-Charbonneau.

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, la mise en place de ces activités parascolaires avec les coûts associés.

19. Service de garde (information)

Cette année 460 élèves sont inscrits, il y a 23 éducatrices cette année. Ils ont vécu leur première pédagogie.
Isabelle Dessureault est maintenant l'éducatrice classe principale pour l'année scolaire.

Le service traiteur ainsi que le service Hop Hop sont maintenant disponibles.

20. Vie à l'école

Préscolaire : Appropriation des routines, sortie au théâtre dans deux semaines et visite d'une illustratrice bientôt.
1^{er} cycle : Nouveau défi au premier cycle avec la classe double qui fonctionne bien jusqu'à présent, très belle rentrée avec les 1^{re} année qui sont des beaux groupes.
2^e cycle : Début d'année en douceur. Première sortie en novembre (théâtre)
3^e cycle : Plusieurs nouvelles enseignantes dans le cycle donc beaucoup d'adaptation, sortie à la bibliothèque pour rencontrer une auteure, visite de « Les mots s'animent », projet d'Halloween en cours
900 : Plusieurs nouveaux élèves donc période d'adaptation.

21. Comité de parents

Nicolas Pelletier (représentant officiel) et Rubis Chaput (substitut) sont les deux représentants de notre école. Les deux représentants s'alternent les rencontres.

Il est proposé que les résumés des rencontres du comité de parents soient annexés à la documentation/procès-verbal du CÉ.

22. Correspondance (information)

Une correspondance a été reçue en août concernant l'utilisation des écrans comme récompense. Le président du CÉ y a répondu.

23. Sujets divers

- OPP : Il y a eu création d'un OPP lors de l'assemblée générale annuelle. 10 personnes se sont inscrites. C'est Brigitte Chapdelaine qui chapeaute le comité. La première rencontre n'a pas encore eu lieu.
- Accès au champ durant les récréations : Un questionnaire sur l'utilisation du champ a été amené. Les élèves du 1^{er} cycle n'y ont pas accès puisqu'il est très loin et que c'est très long pour eux de revenir au rang. Puisqu'il y a beaucoup de conflits au niveau des élèves des autres niveaux qui utilisent le champ, un horaire a été fait afin de diminuer les problématiques.

24. Parole au public

Commentaire : La campagne de financement des étiquettes n'est pas assez publicisée.

Activités parascolaires sur l'heure du dîner : Serait-il possible de bonifier l'offre pour le 1^{er} cycle ?

Questionnement sur les sorties au SDG : C'est plus difficile maintenant de faire des sorties lors des journées

pédagogiques puisque les coûts sont très élevés et les autobus beaucoup moins disponibles. C'est pour cette raison que l'offre de sorties est limitée à 2-3 journées pédagogiques par année.

25. Levée de l'assemblée (approbation)

CÉ -24-25-17

SUR PROPOSITION dûment faite par Annick Gamache, appuyée par Diane Robichaud.

IL EST RÉSOLU de clore, à l'unanimité, la séance à 21h17.

Étienne Patenaude-Charbonneau
Président du
Conseil d'établissement

Nathalie Hébert
Directrice